

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 11 janvier 2023, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, centre Primevère.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Louis Bérard, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

Les membres du conseil présents sont : mesdames Josée Leclair et Marie-Claude Ayotte, messieurs Olivier Giguère, Pierre Coutu et Serge Perreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Est absent : monsieur Benoit Desrochers

Monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier-trésorier atteste de la conformité de l'avis de convocation remis à chaque élu le 5 janvier 2023 conformément à l'article 156 du Code municipal.

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire ne pouvant pas être différent de l'avis de convocation.

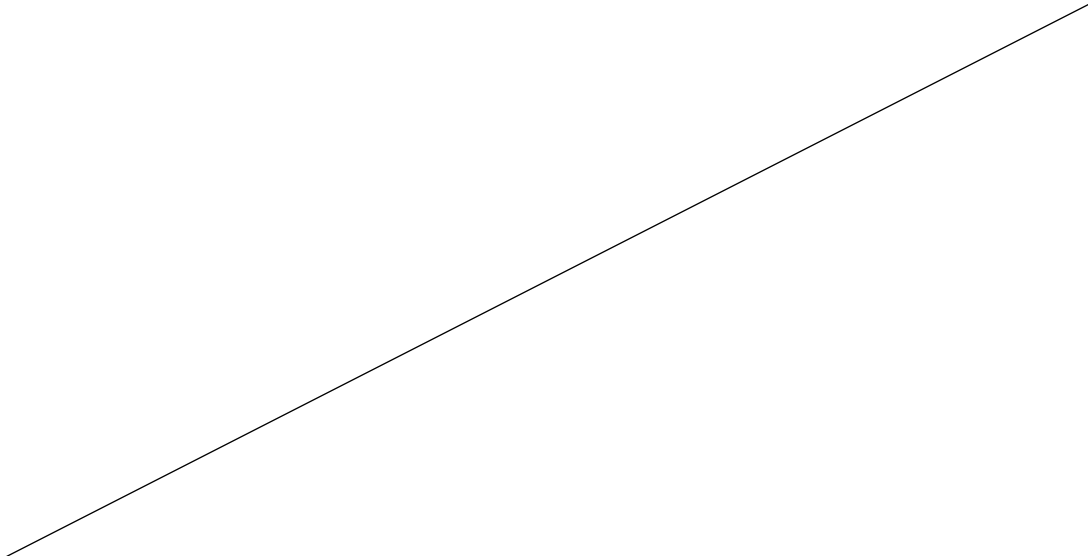
3. AUTORISATION DE SIGNATURE : VENTE DU MATRICULE 2106-55-5515-00-0000 (1331 rivière Sud)

2023-01-003

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé madame Josée Leclair d'autoriser monsieur Louis Bérard, maire et monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général, de signer toute documentation requise afin de procéder à la vente du matricule 2106-55-5515-00-0000. De plus, qu'en l'absence du maire, monsieur Serge Perreault, maire suppléant, soit autorisé à signer et que la directrice des loisirs, madame Isabelle Chauvin soit autorisée à contresigner en l'absence du directeur général.

Cette résolution remplace et annule la résolution antérieure pour la vente de ce matricule.

Adopté à l'unanimité.



4. CHANGEMENT DES PERSONNES AUTORISÉES

xx

4.1 Desjardins

2023-01-004

Il est proposé par monsieur Olivier Guilbert Choinière et appuyé par madame Marie-Claude Ayotte d'autoriser Monsieur Louis Bérard, maire et monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général, de signer tous les effets bancaires.

De plus, qu'en l'absence du maire, monsieur Serge Perreault, maire suppléant, soit autorisé à signer et que la directrice des loisirs, madame Isabelle Chauvin soit autorisée à contresigner en l'absence du directeur général.

Cette résolution remplace et annule toute résolution antérieure.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Visa Desjardins

2023-01-005

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé monsieur Pierre Coutu de nommer monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier à titre d'administrateur du compte VISA Desjardins de la municipalité afin de retirer les utilisateurs requis et pour faire la demande d'une nouvelle carte pour le directeur général.

Cette résolution remplace et annule toute résolution antérieure.

Adopté à l'unanimité.

4.3 Revenu Québec

2023-01-006

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé madame Marie-Claude Ayotte d'autoriser de signer tout document requis et autoriser l'accès au dossier complet de la municipalité auprès de Revenu Québec pour monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général.

Cette résolution remplace et annule toute résolution antérieure.

Adopté à l'unanimité.

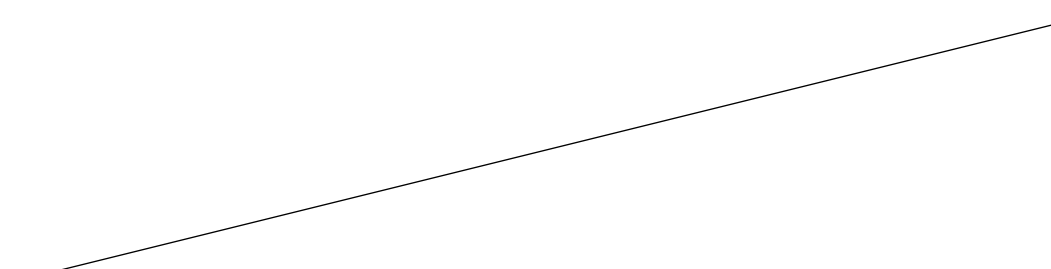
4.4 Revenu Canada

2023-01-007

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé madame Marie-Claude Ayotte d'autoriser de signer tout document requis et autoriser l'accès au dossier complet de la municipalité auprès de l'agence du Revenu du Canada pour monsieur David Paradis-Lapointe.

Cette résolution remplace et annule toute résolution antérieure.

Adopté à l'unanimité.



4.5 Hydro-Québec

2023-01-008^{XX}

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé madame Josée Leclair d'autoriser de signer tout document requis et autoriser l'accès au dossier complet de la municipalité auprès d'Hydro-Québec pour monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général, ceci incluant l'ajout ou le retrait de toute personne autorisée au compte.

Cette résolution remplace et annule toute résolution antérieure.

Adopté à l'unanimité.

4.6 Fournisseurs généraux

2023-01-009

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé monsieur Olivier Guilbert Choinière d'autoriser de signer tout document requis et autoriser l'accès au dossier complet de la municipalité auprès des différents fournisseurs pour monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général, ceci incluant l'ajout ou le retrait de toute personne autorisée au compte.

Cette résolution remplace et annule toute résolution antérieure.

Adopté à l'unanimité.

5. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

2023-01-010

Considérant que le responsable antérieur de l'accès à l'information a quitté la municipalité.

Considérant que le conseil municipal peut nommer par résolution un membre de la direction pour occuper cette fonction.

Conformément à l'article 8 de Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault de nommer monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier à titre responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels avec pour effet immédiat.

Adopté à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a 4 questions concernant la vente du terrain.

Il y a 14 personnes présentes dans la salle.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 19 h 12.

Louis Bérard, maire

David Paradis-Lapointe, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, maire